

Réunion de l'Exécutif national
qui s'est tenue le 3 avril 2014 dans la salle de conférence du SEN
de 19 h à 23 h

MEMBRES PRÉSENTS :

Doug Marshall, président national
 Eddie Kennedy, vice-président exécutif national
 Karoline Klüg, vice-présidente nationale aux droits de la personne
 Angela Decker, vice-présidente régionale, Atlantique
 Yvon Beaudoin, vice-président régional, Québec
 Garry Larouche, vice-président régional, Ontario (par téléconférence)
 Patrice Remillard, vice-président régional adjoint, RCN (ED)
 Richard Ballance, vice-président régional, RCN (CT)
 Martin Kaminski, vice-président régional, Manitoba
 Omar Murray, vice-président régional, Saskatchewan
 Kevin King, vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut
 Jennifer Chieh Ho, vice-présidente régionale, C.-B. et Yukon
 Franco Picciano, coordonnateur, Services aux membres
 Georges St-Jean, conseiller aux finances
 Ateau Zola, adjointe à l'Exécutif national et au Comité des droits de la personne

ABSENTS :

Michèle Milotte, vice-présidente régionale, RCN (ED)
 Heather Brooker, vice-présidente régionale, Hors Canada

1. OUVERTURE

Le président national, Doug Marshall, déclare la séance ouverte à 19 h.

2. SERMENT PROFESSIONNEL

Le confrère Doug Marshall fait prêter serment au confrère Yves Beaudoin, vice-président régional, région du Québec.

3. AFFAIRES NOUVELLES

A. Rapport du Comité des finances et des ressources humaines
(Annexe A)

i. États financiers du SEN

P/A Eddie Kennedy et Karoline Klüg

QUE les états financiers vérifiés de 2013 soient acceptés sans modification.

*** Vote enregistré 1 : ADOPTÉ**

ii. Résumé du budget du Congrès du SEN

P/A Eddie Kennedy et Karoline Klüg

QUE le budget 2015-2016-2017 soit adopté sous réserve d'une augmentation des cotisations de 0,0694 %, ce qui représente une augmentation moyenne des cotisations mensuelles de 3,14 \$ par membre.

*** Vote enregistré 2 : ADOPTÉ**

P/A Eddie Kennedy et Karoline Klüg

QUE le rapport du Comité des finances et des ressources humaines soit adopté dans son ensemble.

*** Vote enregistré 3 : ADOPTÉ**

B. Recommandations de l'Exécutif national concernant le budget

i. Conférence nationale sur la santé et la sécurité

P/A Kevin King et Richard Ballance

Le Syndicat des employées et employés nationaux modifiera le nombre minimal de participantes et de participants de chaque région à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité du SEN, le faisant passer de huit (8) à six (6) déléguées et délégués financés.

*** Vote enregistré 4 : ADOPTÉ**

ii. Conférence sur les droits de la personne

P/A Kevin King et Richard Ballance

Le Syndicat des employées et employés nationaux modifiera le nombre minimal de participantes et de participants de chaque région à la Conférence sur les droits de la personne du SEN, le faisant passer de huit (8) à six (6) déléguées et délégués financés.

*** Vote enregistré 5 : ADOPTÉ**

iii. Conférence de tous les présidents et présidentes

P/A Kevin King et Richard Ballance

QUE le Syndicat des employées et employés nationaux n'admette à titre de déléguées et délégués à la Conférence de tous les présidents et présidentes que les participantes et participants dont la section locale se sera conformée aux règlements internes du SEN au cours de l'année précédente.

*** Vote enregistré 6 : REJETÉ**

iv. Durée du Congrès triennal

P/A Kevin King et Martin Kaminski

QUE la durée du Congrès passe de cinq (5) jours à quatre (4) jours, soit la même que pour le Congrès de 1999.

*** Vote enregistré 7 : REJETÉ**

v. Lieu du Congrès triennal

P/A Kevin King et Richard Ballance

QUE tous les congrès triennaux du SEN soient tenus dans la région de la capitale nationale.

*** Vote enregistré 8 : REJETÉ**

vi. Élection des déléguées et des délégués

P/A Kevin King et Eddie Kennedy

QUE l'article 12 du Règlement interne 6 soit modifié ainsi :

Une déléguée ou un délégué pour chaque tranche de 250 membres ou fraction de ce nombre, jusqu'à concurrence de 5 par section locale.

M/A/A Omar Murray et Patrice Remillard

Faire passer le quantum de 250 à 200.

La résolution serait libellée ainsi :

Le Syndicat des employées et employés nationaux modifiera l'article 12 du Règlement interne 6 ainsi :

- a) une déléguée ou un délégué pour 4 à 400 **200** membres;
- b) une déléguée ou un délégué **additionnel** pour chaque tranche de 400 **200** membres ou fraction **majoritaire** de ce nombre jusqu'à concurrence de 5 par section locale

*** Vote enregistré 9 sur la motion modifiée : ADOPTÉ**

C. Résolutions de l'Exécutif national

P/A Kevin King et Jennifer Chieh Ho

Le Syndicat des employées et employés nationaux élira une vice-présidente exécutive nationale ou un vice-président exécutif national à temps plein, dont le taux salarial s'établira à 85 % du salaire de la présidente nationale ou du président national ou équivaldra au salaire de son poste d'attache, selon le montant le plus élevé;

Le Syndicat des employées et employés nationaux modifiera l'article 1 du Règlement interne 2 ainsi :
Exécutif national

Art. 1 du Règlement interne 2

Composition

L'Exécutif national est composé d'**une** présidente nationale ou d'**un** président national à temps plein élu, de la vice-présidente exécutive nationale ou du vice-président exécutif national à **temps plein**, de la vice-présidente nationale ou du vice-président national aux droits de la personne et d'une vice-présidente ou d'un vice-président pour chacune des régions suivantes : provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut, Colombie-Britannique, Territoire du Yukon et Hors Canada. Il y a deux vice-présidentes ou vice-présidents pour la région de la capitale nationale – un ou une des sections locales des employeurs distincts et un ou une des sections locales du Conseil du Trésor. Chaque vice-présidente ou vice-président est élu par son caucus régional. (Voir Politique RF 1, Régions pour une définition de chaque région.)

M/A/A Garry Larouche et Jennifer Chieh Ho

QUE cette résolution soit divisée ainsi :

1. Temps plein

2. Résidence

1. VPEN à temps plein

Le Syndicat des employées et employés nationaux élira une vice-présidente exécutive nationale ou un vice-président exécutif national à temps plein, dont le taux salarial s'établira à 85 % du salaire de la présidente nationale ou du président national ou équivaldra au salaire de son poste d'attache, selon le montant le plus élevé;

Le Syndicat des employées et employés nationaux modifiera l'article 1 du Règlement interne 2 ainsi :

Exécutif national

Art. 1 du Règlement interne 2

Composition

L'Exécutif national est composé d'**une** présidente nationale ou d'**un** président national à temps plein élu, de la vice-présidente exécutive nationale ou du vice-président exécutif national à **temps plein**, de la vice-présidente nationale ou du vice-président national aux droits de la personne et d'une vice-présidente ou d'un vice-président pour chacune des régions suivantes : provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut, Colombie-Britannique, Territoire du Yukon et Hors Canada. Il y a deux vice-présidentes ou vice-présidents pour la région de la capitale nationale – un ou une des sections locales des employeurs distincts et un ou une des sections locales du Conseil du Trésor. Chaque vice-présidente ou vice-président est élu par son caucus régional. (Voir Politique RF 1, Régions pour une définition de chaque région.) Vice-présidente ou vice-président du SEN à temps plein. Modifier la politique de manière à ce qu'elle indique que le taux salarial équivaldra au salaire de son poste d'attache ou à 85 % du salaire de la présidente nationale ou du président national. N'entrera pas en vigueur avant la tenue d'un vote au Congrès en vue d'instaurer un poste de VPEN à temps plein.

* Vote enregistré 10 : ADOPTÉ

2. Résidence

Modifier l'article 18 du Règlement interne 2 de sorte qu'il soit libellé ainsi :

La vice-présidente exécutive nationale ou le vice-président exécutif national :

a) doit demeurer dans la région de la capitale nationale;

*** Vote enregistré 11 : REJETÉ**

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

P/A Karoline Klüg et Omar Murray

QUE la séance soit levée.

Étant donné qu'il n'y a aucun autre point à discuter, la séance est levée à 23 h 20.